

BOURSE ENGAGEMENT ÉTUDIANT SOLIDAIRE

Appel à Manifestation-Engagement et Pouvoir d'agir

Le dispositif «Engagement étudiant solidaire» est une bourse municipale qui soutient financièrement les étudiant.e.s dans leurs engagement associatif et citoyen au sein de la ville. L'étudiant.e lauréat.e perçoit une bourse de 1500 euros et consacre en contrepartie, environ 60h de volontariat auprès d'associations locales.

L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LES ASSOCIATIONS

L'Appel à manifestation d'intérêt est ouvert à compter du **1 juillet 2025 au 30 septembre 2025** auprès des associations dionysiennes et pierrefittoises désireuses d'accueillir un(e) étudiant.e volontaire dans le cadre du dispositif BEES.

Par leur engagement, les étudiant.es contribuent au dynamisme du tissu associatif local et aux actions de solidarité. Il est important pour les associations dionysiennes ou agissant sur le territoire de la ville de nourrir cet engagement en permettant l'intégration des étudiant(e)s en tant qu'acteur citoyen, par le biais de la Bourse Engagement Etudiant Solidaire.

Les associations accueillantes ou pour but de proposer des missions de volontariat d'environ 60h, fractionnable sur l'ensemble de l'année universitaire 2025-2026. La mission attribuée à l'étudiant(e) ne peut se substituer à la fonction salariée ou en supplément d'une indemnisation.

Les objectifs de la Bourse EES

- Encourager et favoriser les parcours étudiants d'une jeunesse populaire plus exposée au risque de rupture scolaire.
- Encourager et faciliter l'intégration de la communauté étudiante dans la vie locale.
- Promouvoir l'engagement citoyen des jeunes.

Les critères d'éligibilité

Pour être éligible, l'association doit :

- Etre enregistrée à la Maison de la vie associative de Saint-Denis ;
- Respecter les principes de laïcité, de liberté de conscience et de non-discrimination ;
- Présenter un fonctionnement démocratique en cohérence avec l'objet, le projet et une gestion transparente (transmission des bilans d'activités, comptes annuels,...) ;
- Conduire des activités associatives en faveur de l'intérêt public local et opérer ses activités sur le territoire et/ou en faveur d'un public dionysien et pierrefittois dans les thématiques suivantes :
 - Accompagnement à la réussite scolaire
 - Arts, Culture, Patrimoine
 - Défense des droits, citoyenneté, lutte contre les discriminations
 - Education Populaire, Jeunesse
 - Environnement, Transition écologique
 - Santé, handicap Solidarité et champ du social
 - Solidarité internationale
 - Sport

Attention : une association ne pourra accueillir que deux étudiants maximum.

POUR CANDIDATER

Envoyer un mail à directionjeuneadulte@saintdenis.fr avec un rapport d'activité ou tout autre élément permettant de présenter les actions de l'association et la mission.

Pour de plus amples renseignements sur le dispositif et pour un appui sur les missions qui peuvent être proposées, contactez le service de la vie associative maison.vie.associative@saintdenis.fr

